



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 12 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 12 octobre à 18h10, le Conseil Municipal de la Commune de La Baume De Transit, légalement convoqué par M. Patrice ESCOFFIER, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie de la Baume de Transit.

Date de convocation : 05/10/2023

Présents : M. ESCOFFIER Patrice, M. GACHON Wilfried, Mme GORDILLO Nathalie, Mme GRACIA GARAY Sylvie, M. GUENARD Jérôme, M. MARTINAT Hervé, Mme PAILLARD Sandrine, Mme REYNAUD Hélène, M. REYNAUD Guy, M. ROUBY Sébastien, Mme VALLON Marielle, Mme VICTOURON Nadège

Absent(s) ayant donné pouvoir :

M. MARTURIER Christophe, procuration à M. Patrice ESCOFFIER

Absent(s) : CLOCHE Jacky

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votant : 13

La séance est ouverte à 18h10, Mme VALLON Marielle est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour de la séance, la note de synthèse suivante :

- Convention constitutive d'un groupement de commandes traitement des déchets des services techniques communaux avec la CCDSP.

Les élus, à l'unanimité, donnent leur accord afin que cette délibération soit débattue lors de la séance du Conseil Municipal du 12/10/2023.

Le procès-verbal de la séance du 31 août 2023 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

- | |
|---|
| 1. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE A TEMPS COMPLET
- ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°22-2023 |
|---|

Mr le Maire rappelle la délibération n°22/2023 en date du 1^{ER} juin 2023 pour la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet afin de pourvoir le poste de Mme CHAPONNEAU qui partira à la retraite à compter du 1^{er} avril 2024.

Le recrutement étant terminée, la personne retenue sur le poste étant adjoint administratif de 1^{ère} classe, il convient de supprimer le poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, et de créer le poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2024.

Délibération adoptée à la majorité

2. FORFAIT ADMINISTRATION 2023 DU BUDGET ASSAINISSEMENT AU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la Commune supporte les frais de gestion qui concourent au bon fonctionnement du service assainissement.

Il propose de fixer le coût de cette prestation à 20 000 € pour l'année 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité

3. CONVENTION LOCATION SALLE DES FETES - TARIFS

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal une modification des conditions d'application des tarifs de location de la salle des fêtes.

En effet, suite à la demande de location d'une entreprise BAUMOISE pour bénéficier de la mise à disposition de la petite salle de la salle des fêtes, une demi-journée par mois, il convient de définir le tarif applicable.

Pour ce faire, M. le Maire propose de rajouter la location à la ½ journée pour le tarif suivant :

	GRANDE SALLE			PETITE SALLE		
	NON RESIDENTS / ETS	PARTICULIERS OU ENTREPRISES FISCALEMENT ENREGISTRES SUR LA COMMUNE	ASSOCIATIONS	NON RESIDENTS / ETS	PARTICULIERS OU ENTREPRISES FISCALEMENT ENREGISTRES SUR LA COMMUNE	ASSOCIATIONS
1/2 JOURNEE SAUF VENDREDI ET WE	250 €	150 €		125 €	75 €	
JOURNEE HORS WEEK-END (L -M- M -J)8h - 20h	300 €	200 €	GRATUIT	150 €	100 €	GRATUIT
SOIREE HORS WEEK-END (L-M- M-J) 17h - 8h00	300 €	200 €	GRATUIT 3 FOIS / 100€	150 €	100 €	GRATUIT 3 FOIS / 100€
WEEK-END DU VENDREDI 18h au LUNDI 8h	750 €	400 €	GRATUIT 3 FOIS / 100€	350 €	200 €	GRATUIT 3 FOIS / 100€

Délibération adoptée à l'unanimité

4. CCDSP – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2022.

Monsieur le Maire Présente le rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence aux élus. Il rappelle que ce document est consultable sur le site de la CCDSP

5. CCDSP – CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES TRAITEMENT DES DECHETS DES SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX.

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Drôme Sud Provence, à la compétence déchets ménagers depuis janvier 2016.

Les articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique offrent la possibilité aux acheteurs publics de recourir au dispositif de groupement de commandes afin de rationaliser leurs achats. Cela permet d'une part, de réaliser des économies d'échelle, et d'autre part, de gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des marchés publics.

C'est dans ce contexte, que les parties se sont rapprochées aux fins de passer un marché permettant la mutualisation des tarifs, dans le cadre du traitement des déchets professionnels des services techniques communaux, ainsi que par la création d'un groupement de commandes entre les Communes souhaitant y adhérer et la Communauté de Communes Drôme Sud Provence.

Pour ce faire, Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal, de bien vouloir lui accorder l'autorisation de signer la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes Drôme Sud Provence et les Communes de : Pierrelatte, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Donzère, La Baume-de-Transit, Les Granges Gontardes, Saint-Restitut, La Garde-Adhémar.

Délibération adoptée à l'unanimité

6. PRESENTATION DU PRE PROGRAMME DE LA RESTRUCTURATION ET REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE
--

Le projet étant toujours à l'étude, ce pré- programme sera présenté ultérieurement.

DIVERS :

- DIA CHAPONNEAU / CARDEN-METAXA – pas de préemption
- DIA REYNAUD / VENIER-JELIN – pas de préemption
- Travaux de rénovation de la voirie : les travaux débuteront semaine 42 par l'Ets BRAJA. Sont concernés les chemins de Verrat, de Tulette et des Parties Ouest.
- Vidéo protection : Monsieur le Maire informe les élus qu'il a rencontré les référents sécurité de la gendarmerie nationale et qu'un audit sera mené d'ici la fin de l'année, afin de mesurer la pertinence d'installer la vidéo protection dans le village.
- L'association les Poules aux Potes décorera le Village à l'occasion des fêtes de fin d'année ; toutes les personnes désireuses d'aider sont les bienvenues !
- Ramassage des ordures ménagères : Suite à une réunion avec les responsables OM de la CCDSF, les sacs jaunes pour le tri des emballages, seront mis en place et relevés en porte à porte à compter du 01/04/2024.
- Cérémonie des vœux à la population : le Dimanche 7 janvier 2024 à 11h à la salle des fêtes.

La séance est levée à 19h15.

Marielle VALLON
Secrétaire de séance

Patrice ESCOFFIER
Maire